



Avis, voté à l'unanimité, lors de la plénière du CSE Central du 6 mars 2024 relatif à la « Consultation sur le projet de transfert fiduciaires et « comptes et flux » entre les sites de Roubaix et de Bordeaux »

Le CSEC est consulté ce jour sur le projet de transfert des activités fiduciaires et « comptes et flux » entre les sites de Roubaix et de Bordeaux.

Si les documents relatifs à cette consultation font bien part d'un « projet », le point à l'ordre du jour indique, quant à lui, « consultation sur le transfert », comme si celui-ci était acté par la direction.

Le CSEC souhaite rappeler qu'il doit être informé et consulté sur des projets, et non sur des décisions actées par la direction. Ce qui constituerait un délit d'entrave puni pénalement, puisque le processus social d'information-consultation permet au CSEC d'amender, voire de demander l'annulation d'un projet.

Nous espérons qu'il ne s'agit que d'une coquille.

Sur le projet présenté, le CSEC constate que le nombre d'emplois sur chaque secteur est maintenu, permettant aux salariés impactés de ne pas avoir à subir de mobilité géographique.

Cependant, le CSEC demande que, si un salarié impacté souhaite conserver son activité et rejoindre l'UM cible par une mobilité géographique, la direction accepte cette demande et l'accompagne financièrement.

Le CSEC considère que regrouper l'activité fiduciaire sur un seul site, devrait faciliter le travail.

Le CSEC constate que l'activité fiduciaire passera de 13,8 ETP à 12,9 ETP (-0,9 ETP qui serait justifié par la baisse de l'activité), quand l'activité « comptes et flux » gagnera 0,9 ETP (34,3 ETP à 35,2 ETP). Face aux objectifs ambitieux de conquête, il se demande s'il ne serait pas nécessaire de renforcer davantage cette activité, même si celle-ci serait actuellement en baisse.

Concernant Bordeaux, pour plus de cohérence et d'efficacité, le CSEC demande que l'ensemble des salariés « comptes et flux », actuels et futurs, soient mis sous la responsabilité du responsable d'équipe « comptes et flux », et que soit créé un poste de RE adjoint pour assister le RE.

Le CSEC alerte la direction sur les nombreux départs en retraite qui vont intervenir pendant la mise en place du projet et au cours de l'année qui suivra sur les équipes de Bordeaux. A ce titre, il demande que la direction s'engage sur le remplacement de chaque départ, idéalement en pérennisant les éventuels salariés en CDD ; à défaut elle devra tenir compte des temps de formation et de montée en compétence des nouveaux entrants.

Concernant le volet formation, le CSEC demande que la formation soit prolongée et adaptée aux temps partiels. Pour cette raison, il demande de différer la bascule des activités en juin 2024, le mois d'avril connaissant une période de vacances scolaires, le mois de mai, de nombreux jours fériés cette année.

Le CSEC demande de prolonger la période de recours aux CDD qui devront également être formés avant de devenir opérationnel.

Durant cette période de transition, le CSEC demande que le TAT soit neutralisé.

Le CSEC souhaite également attirer l'attention de la direction sur le fait que la bascule d'activités va engendrer une perte de compétences importantes dans l'immédiat, puisque des salariés vont perdre leur expertise acquise depuis des années. Un temps certain sera nécessaire pour retrouver cette expertise.

Cela vaut avis motivé du CSEC.

Votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Virginie NOIROT

Virginie NOIROT
Secrétaire Générale du CSEC LCL
Tél : 01.42.95.10.46 / 01.42.57.01.47
vnoiro@csec.lcl.fr
virginie.noirot@lcl.fr

SECRETAIRE GENERALE